

Tablette concernant les tarifs de complément de cotisation, frais ou émoluments (en vigueur dès le 01.01.2024)

[Art. 19 des Statuts](#)

[Art. 52 du Règlement OAR](#)

[Règlement sur les cotisations et émoluments perçus par l'ARIF](#)

[Tarifs des cotisations et des émoluments](#)

Emoluments perçus par l'ARIF concernant	Montant (HT)	Montant (TTC)
Mutation entrante (chez les membres et les auditeurs responsables), par dossier personnel	100.00	107.70
Contrôle et validation d'un règlement d'organisation du conseil d'administration (CA)	250.00	269.25
Contrôle et validation d'un contrat de délégation	250.00	269.25
Vérification des conditions d'agrément par société d'audit et par auditeur responsable (annuel)	500.00 350.00	538.50 376.95
Visites auprès des membres et des réviseurs	900.00	972.90
Traitement express d'une procédure de demande d'affiliation	1'500.00	1'615.50

Complément de cotisation par <i>In-house company</i> annoncée au moment de l'affiliation ou lors de la dernière remise de l'Annexe 1	500.00	538.50
---	--------	--------

Frais administratifs perçus par l'ARIF concernant	Montant (HT)	Montant (TTC)
Courrier avec sommation / injonction	50.00	53.85
Demande de prolongation de délai pour la remise des documents d'audit	20.00	21.55
Duplicata ou nouvelle attestation de formation	10.00	10.75